

## Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

### **NOTE DE SERVICE**

**Destinataires :** Tous les membres du personnel enseignant des trois campus de l'Université de Moncton  
Les doyennes et doyens, les vice-doyennes et vice-doyens

**Auteurs :** Elizabeth Dawes, VRAEAP  
Gilles C. Roy, VRER

**Date :** Le 15 mars 2020

**Objet :** **Déroulement de la fin de session (Hiver 2020)**

---

Cette note de service s'adresse à tous les membres du personnel enseignant de l'Université de Moncton sur les trois campus, y compris les professeures et professeurs et les chargées et chargés de cours. Nous vous invitons à la lire attentivement afin de prendre connaissance des balises mises en place pour assurer le bon déroulement de la fin de session.

Comme vous le savez sans doute, la situation évolue rapidement et l'Université mettra tous les efforts nécessaires pour vous tenir au courant des mesures qui seront prises.

#### **La période de suspension des cours en présentiel (du 16 au 29 mars 2020)**

- Les cours en présentiel (en salle de classe) sont suspendus du 16 au 29 mars 2020. Pour ces cours, toute date limite pour toute forme d'évaluation (p. ex. examens, travaux) est reportée à une date ultérieure à confirmer avec les étudiantes et étudiants. Si vous avez exigé un travail durant cette période, vous devez en reporter la date limite après le 29 mars 2020.
- Durant la période de suspension, chaque professeure et professeur doit communiquer avec ses étudiantes et étudiants au plus tard le 20 mars 2020 afin de les informer de la réorganisation de son cours. Durant la période de suspension, elle ou il peut mettre du matériel de cours sur Clic (D2L) et donner des consignes pour la réalisation des travaux. Elle ou il doit assurer la même disponibilité que d'habitude pour les étudiantes et étudiants qui voudront le consulter. Les consultations peuvent avoir lieu par Skype, par téléphone ou en personne. L'Université reste ouverte à moins d'avis contraire.
- Pour les cours qui se donnent sur les trois campus, les professeures et professeurs sont encouragés à discuter des modalités prévues pour le cours avec les collègues de l'UARD.
- L'évaluation de l'enseignement prévue pour la semaine du 23 au 29 mars 2020 est annulée.
- Les cours déjà offerts à distance continuent d'avoir lieu comme prévu par Internet ou en webconférence.
- Les stages dans la communauté sont maintenus jusqu'à avis contraire.
- Les soutenances de thèses aux cycles supérieurs sont maintenues.

#### **La période d'enseignement (du 30 mars au 17 avril 2020)**

- Étant donné qu'il ne sera pas possible de couvrir tout le matériel du cours, chaque professeure ou professeur est responsable de choisir le contenu le plus essentiel à couvrir durant cette période.
- L'équivalent de deux (2) semaines de contenu de cours doit être livré entre le 30 mars et le 17 avril 2020.
- Les cours ne seront pas donnés dans la salle de classe. L'enseignement des cours se fera à distance par des méthodes alternatives (voir les exemples ci-dessous).
- Il est entendu que le plan de cours sera respecté dans la mesure du possible (règlement universitaire 8.12).

### **Les évaluations (du 20 au 30 avril 2020)**

- La session d'examens aura lieu du 20 au 30 avril 2020.
- L'horaire des examens sera maintenu (c'est-à-dire le jour et non pas l'heure spécifique) mais les examens en présentiel seront remplacés par des examens maison ou d'autres types d'évaluations pouvant se faire à distance.
- L'horaire des examens qui paraît au dossier Maniweb de chaque étudiante et étudiant sera modifié pour retirer le local assigné ainsi que la trame d'heure spécifique.
- Dans chaque cours, la date limite pour rendre l'évaluation finale (p. ex. l'examen maison) sera la date qui était prévue pour l'examen final.
- Les professeurs et professeures doivent s'assurer de respecter le règlement universitaire 8.6.1 (minimum de trois évaluations distinctes par session scolaire).
- L'une des trois évaluations représentant au moins 20 % de la note finale doit obligatoirement avoir lieu pendant la session d'examen. La professeure ou le professeur doit donner un préavis d'une semaine sur la nature de l'épreuve (règlement universitaire 8.6.2).
- La date limite pour la remise des notes finales sera reportée au vendredi 8 mai 2020 à 9 h 00.

### **Les consultations**

- Les professeurs et professeures doivent assurer la même disponibilité que d'habitude pour les étudiantes et étudiants qui voudront les consulter.
- Les consultations peuvent avoir lieu par Skype, par téléphone ou en personne. Les modalités sont à déterminer par la professeure ou le professeur.
- L'Université reste ouverte à moins d'avis contraire.

### **Quelques exemples de méthodes alternatives d'enseignement**

- Mettre du matériel sur Clic (D2L) ou l'envoyer aux étudiantes ou étudiants par courriel.
- Faire des enregistrements (p. ex. avec un téléphone intelligent) pour expliquer le matériel du cours.
- Demander aux étudiantes et étudiants d'enregistrer leur présentation orale et de vous soumettre l'enregistrement.
- Créer des forums de discussion électroniques.
- Faire des cours par Skype, Teams, etc.
- Faire l'enregistrement d'une narration pour les présentations PowerPoint.

### **L'appui aux membres du corps professoral**

- Des ateliers et des formations sur l'utilisation de Clic, Teams, Skype et d'autres technologies seront offerts. Les détails seront annoncés au plus tard le 17 mars 2020.

Nous reconnaissons que la situation actuelle présente de nombreux défis pour tous les membres de la communauté universitaire. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience au cours des prochaines semaines. Sachez que les efforts que vous déploierez pour permettre aux étudiantes et étudiants de terminer leurs cours malgré les circonstances sont grandement appréciés.

Pour toute question d'ordre académique, veuillez consulter la direction de votre département ou école. Veuillez noter que les laboratoires de recherche restent ouverts jusqu'à nouvel ordre.

Pour tout complément d'information d'ordre général sur les mesures prises par l'Université, veuillez consulter la Foire aux questions sur le micro-site de l'Université de Moncton ou envoyer un courriel à [COVID-19@umoncton.ca](mailto:COVID-19@umoncton.ca).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

c. c. M. Edgar Robichaud, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines